Jean-Claude LENAL
Commissaire enquêteur

16.05.2019 1/1

M84

Observation reçue par mail le 16/05/2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur le commissaire enquêteur,

La modification n° 6 du PLU initié par la mairie soulève quelques interrogations quant à la justesse de ce projet. La commune de Biot est fragile vis-à-vis des intempéries naturelles et vulnérable par le manque de réalisations de protections adaptées depuis la catastrophe du mois d'octobre 2015.

(Curage de la Brague, aménagement du bassin des Horts, le retrait et la modification des buses de l'autoroute semblent nécessaires à faire en Aval avant de densifier en Amont).

Ce projet de logements collectif ne semble pas adapté à la situation. La commune est classée en ALEA FORT sur 49 % de sa surface (inondation et incendie). En outre le PPRI étant en cours de révision, nul ne connait les directives de l'Etat qui en découleront.

Le programme d'habitat collectif prévu va impacter les zones à vocations pavillonnaires et créer des problématiques d'imperméabilisation des sols ainsi que de circulation.

Les quartiers concernés, Soulières pour ce projet mais aussi ceux prévus dans le futur (Issarts, St Julien, Clausonnes, Bois Fleuri, Vallée Verte, Castelains) ont tous des problèmes de circulation pour le moins compliqués.

Après avoir spolié des propriétaires fonciers aux Soulières pour 5 ans avec un périmètre d'étude permettant de geler leurs avoirs, la commune initie donc un projet de « cohérence urbanistique » de 200 logements, mais ne parle pas de deux PC en cours d'instructions situés à proximité et représentant déjà 120 logements.

Bien que cela ne soit pas le sujet, il est impossible d'occulter le projet de la « Future Ligne Nouvelle PACA » qui, s'il voit le jour, viendra impacter, bouleverser l'équilibre environnemental Biotois.

N'est-il pas urgent d'attendre la révision du PPRI et de d'équiper la commune en moyens de protections sur les zones sensibles avant qu'il y ait d'autres catastrophes plutôt que de donner des droits à bâtir importants en amont.

En outre, il n'y a pas d'étude hydraulique récente des bassins versants. Comment densifier l'Habitat sans en connaitre les conséquences hydrologiques ?

Merci de votre attention.

Jean-Luc AUFEUVRE

814 chemin du Plan

06410 BIOT